

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01649

Numéro SIREN : 833 675 077

Nom ou dénomination : A.G.I.R.E Agence de Gestion Intelligente et Responsable de l'Environnement

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2023 sous le numéro de dépôt 16764

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 477	3 192	285	1 240
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	2 884	2 075	809	1 386
Autres immobilisations corporelles	8 313	7 651	662	3 169
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 165		2 165	2 165
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	16 839	12 918	3 921	7 959
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	12 170		12 170	259
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 905		2 905	470
Autres créances	98		98	1 500
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	13 808		13 808	25 728
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	28 980		28 980	27 957
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	45 819	12 918	32 901	35 916



Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	10 787	9 899
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-5 861	889
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 027	11 887
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	15 166	20 199
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	15 166	20 199
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		2 386
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 425	1 251
Personnel		
Organismes sociaux	1 159	
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 124	192
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	3 283	192
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	26 874	24 029
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	32 901	35 916

AGENCE
CERTIFIÉE
CONFORME
AUX
RECOMMANDATIONS
COMPTABLES

Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	17 336	100,00	14 349	100,00	2 987	20,82
Subventions d'exploitation	8 800	50,76	10 721	74,72	-1 921	-17,92
Autres produits	1	0,01	1	0,01		40,00
Total	26 137	150,77	25 071	174,73	1 067	4,26
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	22 961	132,45	17 344	120,88	5 616	32,38
Total	22 961	132,45	17 344	120,88	5 616	32,38
MARGE SUR M/SES & MAT	3 177	18,32	7 726	53,85	-4 550	-58,89
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	380	2,19	561	3,91	-181	-32,23
Charges sociales	2 264	13,06	1 102	7,68	1 161	105,37
Amortissements et provisions	4 038	23,30	4 609	32,12	-570	-12,37
Autres charges	2 082	12,01	155	1,08	1 926	NS
Total	8 764	50,55	6 427	44,79	2 337	36,36
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 587	-32,23	1 299	9,05	-6 886	-530,04
Charges financières	273	1,58	317	2,21	-43	-13,71
Résultat financier	-273	-1,58	-317	-2,21	43	-13,71
RESULTAT COURANT	-5 861	-33,81	982	6,85	-6 843	-696,57
Charges exceptionnelles			94	0,65	-94	-100,00
Résultat exceptionnel			-94	-0,65	94	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-5 861	-33,81	889	6,19	-6 749	-759,58

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société SASU AGIRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 32 901 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 5 861 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/06/2022 par les dirigeants de l'entreprise

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices



Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



A.G.I.R.E AGENCE DE GESTION INTELLIGENTE ET RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT

SASU au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro 833 675 077,
dont le siège social est situé : 603 A BD PDT WILSON 73100 AIX-LES-BAINS

**TEXTE DE LA DÉCISION
D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2023**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Au titre de régularisation, L'associé unique a également apuré les comptes annuels 2021 qui font ressortir une perte de - 5 860,55 euros, décide d'imputer cette perte sur le compte « Autres réserves » qui présente à la clôture de l'exercice un solde créditeur de 10 787,36 euros.

Compte tenu de cette décision, la perte de l'exercice sera intégralement absorbée.

Le compte « Autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 4 926,81 euros.

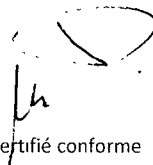
L'associé unique après avoir rappelé que les comptes annuels 2022 font ressortir une perte de - 3 347,97 euros, décide d'imputer cette perte sur le compte « Autres réserves » qui présente à la clôture de l'exercice un solde créditeur de 4 926,81 euros.

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres réserves » présentera alors un solde créditeur de 1 578,84 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Le Président

Zone de signature



Certifié conforme